

Conditions générales de vente / Atelier Textile Nomade

- **Désignation :**

L'Atelier Textile Nomade est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du fil et du textile. Son siège social est fixé au 22, rue Principale - 09800 AUDRESSEIN - France.

L'Atelier Textile Nomade élabore et dispense des formations professionnelles continues interentreprises et intra-entreprises, à Audressein, seule ou en partenariat avec d'autres organismes de formation.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Atelier Textile Nomade.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à la formation.
- **formations interentreprises** : les formations inscrites sur le catalogue de l'Atelier Textile Nomade et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par l'Atelier Textile Nomade pour un client ou un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et de gérer l'effort de formation des entreprises.

- **Objet :**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'Atelier Textile Nomade pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

- **Conditions financières, règlements et modalités de règlement :**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. L'organisme de formation Atelier Textile Nomade n'est pas assujéti à la TVA, (TVA non applicable article 293B du Code Général des Impôts).

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte, à l'ordre de l'Atelier Textile Nomade. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'Atelier Textile Nomade aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'Atelier textile Nomade.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire

du devis que le client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'Atelier Textile Nomade. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par l'Atelier Textile Nomade au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à l'Atelier Textile Nomade au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'Atelier Textile Nomade se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

- **Débit et remplacement d'un participant :**

En cas de débit signifié par le Client à l'Atelier Textile Nomade au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'Atelier Textile Nomade offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée par l'Atelier Textile Nomade, et après accord éventuel de l'OPCA,
- de remplacer le Stagiaire par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA.

- **Annulation, absence ou interruption d'une formation :**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par l'Atelier Textile Nomade. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de l'Atelier Textile Nomade distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'Atelier Textile Nomade.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, l'Atelier Textile Nomade se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours avant le démarrage de la formation les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix hors taxe de la formation.
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix hors taxe de la formation.

- **Horaires et accueil :**

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à 7 heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de l'Atelier Textile Nomade accueillent les stagiaires de 9h00 à 17h30.

- **Effectif et ajournement :**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à l'Atelier Textile Nomade ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'Atelier Textile Nomade peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

- **Devis et attestation :**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par l'Atelier Textile Nomade au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à l'Atelier Textile Nomade par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'Atelier Textile Nomade, l'OPCA ou le Client.

A l'issue de la formation, l'Atelier Textile Nomade remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, l'Atelier Textile Nomade lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

- **Obligations et force majeure :**

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'Atelier Textile Nomade est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis à vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. L'Atelier Textile Nomade ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'Atelier Textile Nomade, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Atelier Textile Nomade.

- **Propriété intellectuelle et copyright :**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'Atelier Textile Nomade pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'Atelier Textile Nomade. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

- **Descriptif et programme de formation :**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

- **Confidentialité et communication :**

L'Atelier Textile Nomade, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription. Notamment l'ensemble des éléments figurants dans la proposition transmise par l'Atelier Textile Nomade au Client.

L'Atelier Textile Nomade s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par l'Atelier Textile Nomade comme Client de ses formations. A cet effet, le Client autorise l'Atelier Textile Nomade à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ces prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

- **Protection et accès aux informations à caractère personnel :**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Atelier Textile Nomade.

- conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, l'Atelier Textile Nomade conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, l'Atelier Textile Nomade s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

- **Droit applicable et juridiction compétente :**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'Atelier Textile Nomade à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Foix seront seuls compétents pour régler le litige.